



Bruxelles, le 21 décembre 2021  
(OR. fr)

15058/21

**Dossier interinstitutionnel:  
2021/0146(COD)**

CODEC 1652  
UD 313  
UK 268  
WTO 294

**NOTE POINT "I"**

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents  
Objet: Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2019/216 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le contingent tarifaire de l'Union pour la viande bovine de haute qualité en provenance du Paraguay (**première lecture**)  
- Adoption de l'acte législatif (**AL**)

1. Le 18 juin 2021, la Commission a transmis au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 207, paragraph 2, du TFUE.
2. Le 14 décembre 2021, le Parlement européen a adopté sa position en première lecture<sup>2</sup> sur la proposition de la Commission. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil.

<sup>1</sup> doc. 10332/21.

<sup>2</sup> doc. 14941/21.

3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à décider, conformément à l'article 12, paragraphe 1 du règlement intérieur du Conseil et à l'article 1er de la décision (UE) 2021/2098 du Conseil<sup>3</sup>, que le Conseil utilise la procédure écrite pour l'adoption du projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2019/216 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le contingent tarifaire de l'Union pour la viande bovine de haute qualité en provenance du Paraguay, dont le texte figure dans le document PE-CONS 75/21.
4. Cette procédure écrite serait lancée le **mercredi 5 janvier 2022, à 17h00** et se terminerait le **mardi 11 janvier 2022, à 10h00**.
5. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen en première lecture, la signature de l'acte aura lieu au cours de la plénière du Parlement européen de janvier 2022.

---

<sup>3</sup> JO L 427 du 30.11.2021, p. 194–195